

diverses catégories d'invalides peuvent faire mais quels emplois notre économie pourra leur offrir dans les années 70 et 80.

La résolution propose, à la fin, l'institution d'un conseil consultatif national. Le ministre du Travail nous a dit que le conseil existe déjà. J'espère qu'il groupera suffisamment d'hommes de carrière. J'ai la plus grande admiration pour ceux qui s'occupent de réadaptation professionnelle, mais j'ai parfois l'impression que, dans ce domaine, nous comptons trop sur le travail d'amateurs.

L'aide aux invalides est un domaine qui exige beaucoup de connaissances professionnelles.

Notre régime démocratique a fait un grand pas en avant en reconnaissant que les invalides doivent être aidés financièrement. Nous avons accompli un autre progrès en nous rendant compte qu'il fallait faire tout ce qui est possible pour aider les invalides à mener une vie normale. Le troisième pas à faire pour augmenter l'efficacité à cette fin et à celle de l'économie nationale, c'est de permettre aux invalides de s'intégrer le plus possible dans l'économie, c'est-à-dire de leur donner les moyens de faire leur propre apport à la société.

J'assure au ministre que notre groupe appuiera les recommandations à l'étude. Nous les appuyerons en espérant qu'elles apporteront une solution pratique, plus pratique que celle de l'heure, au problème de la réadaptation professionnelle au Canada.

(Texte)

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, je voudrais faire quelques remarques au sujet de la résolution qui est actuellement soumise à la Chambre. Cette mesure est absolument nécessaire en vue des besoins de nos infirmes, ceux qui malheureusement, pour une raison ou pour une autre, sont affligés d'un mal qui les empêche de se trouver un emploi aussi facilement que ceux qui jouissent d'une excellente santé.

Il n'est certainement rien de plus triste que le spectacle d'un homme ou d'une femme qui, doués d'une belle intelligence et de grands talents, trouvent avec difficulté du travail, seulement parce que les employeurs hésitent à employer ceux qui, à cause d'une infirmité quelconque, sont dans une situation d'infériorité qui n'est pas compensée par un métier ou une profession quelconque. C'est pourquoi il est absolument essentiel de venir en aide à ceux qui malheureusement, soit par suite d'un accident de naissance ou autrement, sont ainsi les victimes d'une infirmité qui les empêche d'occuper, dans la vie, la place que leur intelligence et autres talents leur méritent.

[M. Pitman.]

Il est certain qu'au point de vue de leur moral, il sera excessivement utile de procurer à ces personnes un métier qui leur permettra d'occuper un poste important dans la société. Cela est d'autant plus important que ceux qui, plus tard, seront affligés d'une infirmité à la suite d'un accident ou pour une autre raison trouveront une consolation immédiate qui leur permettra de faire face aux premières heures de cette nouvelle étape dans leur vie, lorsqu'ils constateront que d'autres, souffrant comme eux d'une infirmité quelconque, ont réussi, grâce à un métier acquis, à se tailler une place dans notre vie moderne.

Il incombera aux provinces d'administrer ces cours de réhabilitation et de donner les instructions nécessaires pour permettre aux infirmes et aux autres déshérités du sort d'apprendre un métier.

Qu'il me soit permis de suggérer à ceux qui, dans le domaine provincial, s'occuperont de cette question d'étudier ce que l'on a fait en France, en Angleterre et tout particulièrement en Allemagne dans ce domaine.

Tout le monde sait qu'à la suite du cataclysme que fut la deuxième Grande Guerre mondiale, des millions de civils européens ont été blessés au cours des bombardements ou à la suite de l'invasion des territoires européens.

En Allemagne, spécialement, des millions de citoyens se trouvaient les uns amputés, les autres paralysés, ce qui privait l'économie allemande, après la fin de la deuxième guerre, d'une main-d'œuvre absolument nécessaire à sa réhabilitation et à son rajustement. Heureusement pour ce pays, un homme de génie, Ludwig Erhard, surgit et dota l'Allemagne d'un programme économique qui lui a permis de se réhabiliter au point d'atteindre aujourd'hui la situation enviable qu'on lui connaît. Or, une partie du programme de Erhard et de ses lieutenants consistait à assurer la réhabilitation de ceux qui, victimes d'infirmités provoquées par la guerre, étaient dans l'impossibilité de se trouver du travail aussi facilement que les autres qui étaient en parfaite santé.

Un programme de réhabilitation et de rééducation des infirmes fut mis en œuvre vers l'année 1947, si je ne me trompe pas, et grâce à ce programme, un très fort pourcentage des blessés civils qui étaient alors sans travail sont maintenant occupés dans les industries de leur pays respectif.

A mon avis, il serait à conseiller que les gouvernements provinciaux envoient dans les pays européens des hommes qui pourraient étudier les programmes qui ont été mis à l'épreuve depuis les quinze dernières années; je suis convaincu que nous pourrions en tirer